

CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION **2021-2027**

**1,68 MILLIARDS D'EUROS POUR LES TERRITOIRES
DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



1,68 MILLIARDS D'EUROS

POUR NOS TERRITOIRES DE LA RÉGION SUD DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027

« Le Contrat de plan État-Région, porte bien son nom, c'est un contrat entre l'État et la Région pour accompagner les projets structurants des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Intégré au Contrat d'avenir et signé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional le 30 mars 2022, le Contrat de plan État-Région (CPER) est un document stratégique de planification qui fixe, pour une durée de sept ans, les grandes priorités et orientations d'investissement que l'État et le Conseil régional s'engagent à mettre en œuvre conjointement au bénéfice du territoire régional.

LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION EN QUELQUES CHIFFRES

9 priorités thématiques*
et 1,68 milliards d'euros de crédits contractualisés de l'État et de la Région inscrits à ce contrat.

1 volet spécifique
pour les trois métropoles régionales : Aix-Marseille-Provence Métropole, Toulon Provence Métropole, et la Métropole de Nice-Côte d'Azur avec 151 M€ dédiés.

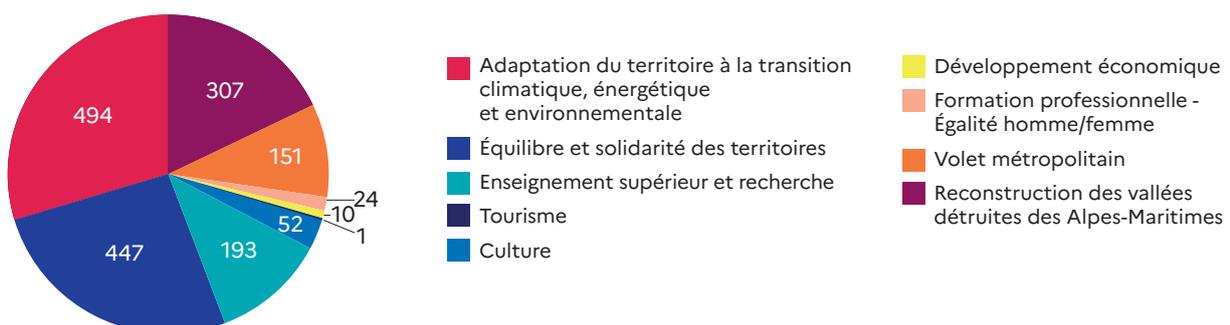
3 protocoles thématiques
portant sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que la culture et la vie étudiante ; qui viennent préciser les projets et investissements concrets auxquels s'engagent l'État et la Région sur la durée du Contrat.

1 volet mobilité
en cours d'élaboration par les services de l'État et du Conseil régional.

6 Conventions d'Ambition Territoriale (CAT)
signées avec les Conseils départementaux de la région, qui déclinent le CPER au plus près des territoires.

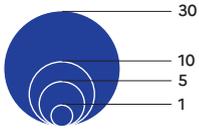
Et près de 814 millions d'euros d'ores et déjà engagés conjointement par l'État et la Région pour les années 2021 et 2022, soit 48 % des crédits contractualisés dans le CPER, témoignant ainsi d'une programmation dynamique au service des territoires.

*REPARTITION DES CRÉDITS DU CPER 2021-2027 DANS LES 9 PRIORITÉS THÉMATIQUES MONTANT EN M€ (ÉTAT ET RÉGION)



RÉPARTITION TERRITORIALE DES PROJETS INSCRITS DANS LES 6 CONVENTIONS D'AMBITION TERRITORIALE (618 M€ ÉTAT ET RÉGION)

NOMBRE DE PROJETS



M€ de subventions alloués pour l'ensemble des projets par département

Création d'un tronçon de véloroute "La Durance à vélo" entre Gap et Chorges



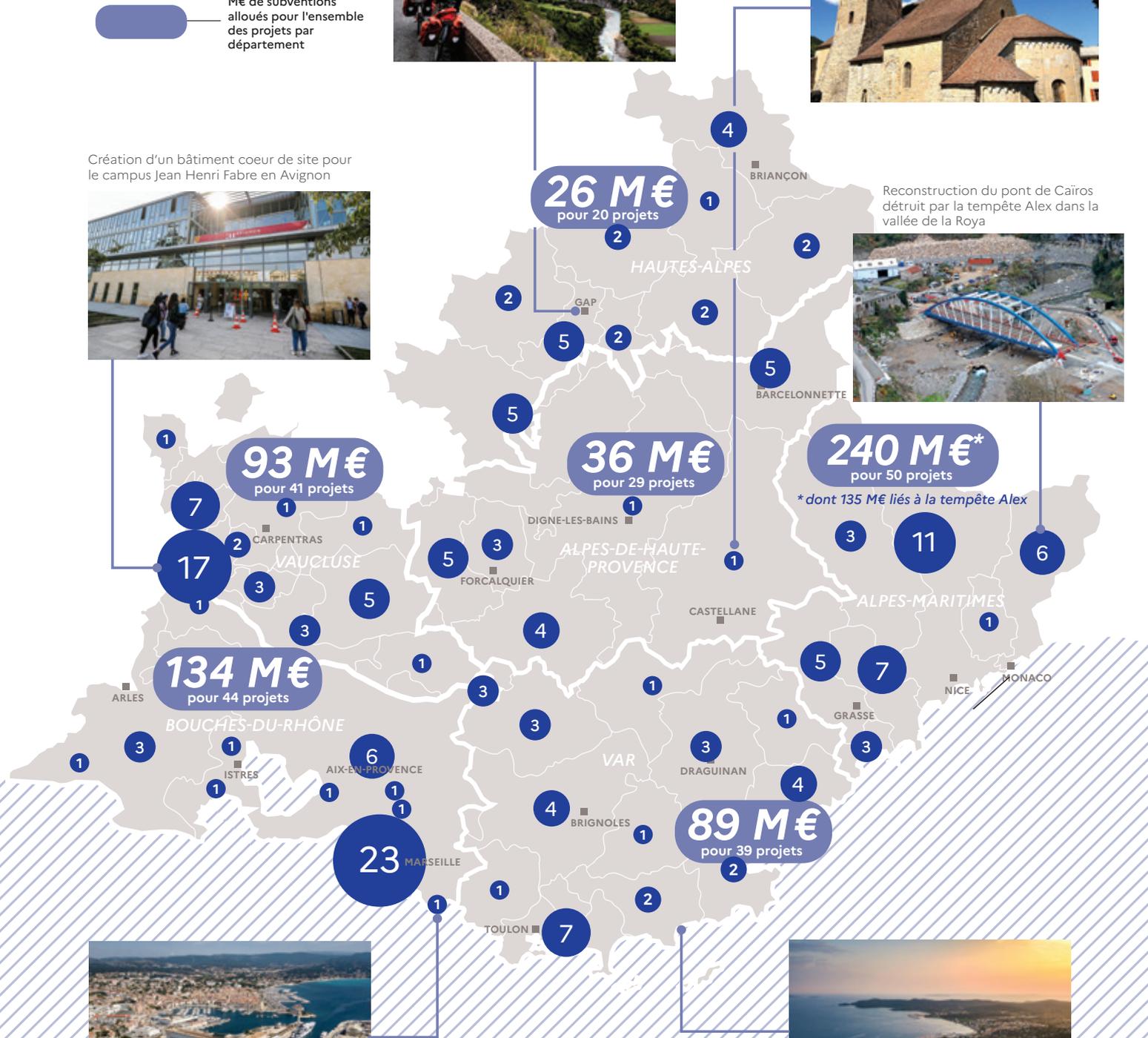
Restauration de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Senez



Création d'un bâtiment cœur de site pour le campus Jean Henri Fabre en Avignon



Reconstruction du pont de Cairos détruit par la tempête Alex dans la vallée de la Roya



Réhabilitation des grandes nefs des chantiers navals de La Ciotat



Création d'une zone de mouillage et d'équipements légers au Lavandou

LE CPER UN OUTIL AU SERVICE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Pour atteindre les objectifs ambitieux que la France s'est fixée en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et faire face à l'urgence écologique, la planification écologique, initiée par la Première Ministre le 29 août 2022 dans le cadre de France Nation Verte, est une méthode globale permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités locales. Avec la signature le 14 novembre 2022 d'un protocole d'expérimentation État/Région, la région Provence Alpes Côte d'Azur entend se positionner en territoire exemplaire de cette planification. A ce titre, **le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur a mis l'adaptation et la lutte contre le changement climatique au cœur de son action, et s'engage pleinement dans la planification écologique.** Il a adopté en 2017 son plan climat « Une COP d'avance », devenu plan climat « Gardons une COP d'avance » en 2021, et a présenté en 2023 son premier budget 100 % climat.

Par ailleurs, le CPER constituera, avec le Fonds Vert et les **Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI)**, un outil central de la mise en œuvre de cette

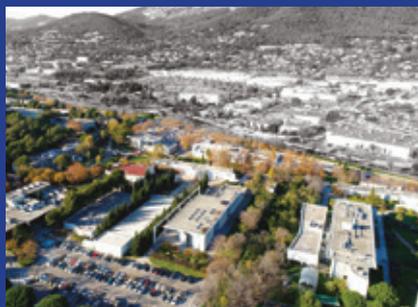
planification, pour accompagner les projets structurants et transformateurs sur le territoire.

Ainsi, la **première priorité** du Contrat de plan, dotée de près de 500 millions d'euros, concerne **l'adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale** et prévoit notamment de soutenir des actions en matière de préservation de la biodiversité, de gestion raisonnée de la ressource en eau ou encore de recyclage des déchets et de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés.

Le CPER a également pour objectif d'**accompagner les entreprises dans la décarbonation du tissu industriel régional ; mais aussi les métropoles de la région dans leur effort pour améliorer la qualité de l'air.** Le soutien financier apporté par l'État et la Région à l'électrification des ports, notamment de Marseille et de Toulon, est un exemple saillant de cet effort conjoint. Le volet mobilités actuellement en cours de discussion renforcera cette dynamique de **décarbonation des transports** notamment en favorisant le **développement du transport ferroviaire, y compris le fret, les transports en commun et le vélo.**

LE CPER EN ACTION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

DEUX EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN 2022



AMÉNAGEMENT « ÉCO CAMPUS » À TOULON

Le jardin méditerranéen du campus de La Garde répond à trois objectifs complémentaires : poursuivre le développement universitaire par l'attractivité du campus, redéfinir l'environnement et le paysage du site en respectant les contraintes hydrauliques et la biodiversité et repenser la mobilité des usagers et le développement urbain. Il s'agit d'une opération de transformation globale du campus afin de proposer aux étudiants un campus durable, vivant, attractif et ouvert sur la ville. La réalisation de ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations du plan climat régional. Sur un coût total estimé à 14 M€, l'État et la Région investiront 8,5 M€. En 2022, l'État a engagé 1,4 M€ et la Région 3 M€ pour la réalisation de cette opération.



EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID POUR LA ZAC GRAND ARENAS ET L'AÉROPORT DE NICE

Dans le cadre d'un partenariat Métropole de Nice/Entreprise Dalkia pour la pose de canalisations constituant une boucle d'eau tempérée, le projet consiste à utiliser la chaleur de la station d'épuration métropolitaine Haliotis et à l'acheminer vers l'Aéroport NCA et la zone d'activité commerciale situés à proximité. La boucle doit être alimentée à plus de 70% par des énergies renouvelables. Cette opération permet donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter les îlots de chaleur urbain. Le projet, estimé à 27 M€, est cofinancé par l'État et la Région à hauteur de 13,3 M€.